

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE
CHEMERE**
(Département de la Mayenne)
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL du 01 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 01 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

Etaient présents : Marie MANDELLI, Aymeric DELHOMMEAU, Lionel RABU, Laurys DALIGAULT, Philippe BRIARD, Marthe CHRETIEN, Amanda FITZPATRICK, Carine COLLET, Noëlla MASSEROT, Freddy GUITTER (arrivée 21h04)

Absent : Hervé BOUCHET

Absent ayant donné pouvoir : Franck LEGEAY donne pouvoir à Marie MANDELLI

Noëlla MASSEROT a été élue secrétaire.

APPROBATION DE COMPTE DE GESTION 2024 DE LA COMMUNE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice, préalablement au vote du Compte Administratif.

Madame la Maire certifie que le montant des mandats émis et des titres à recouvrer au titre de l'année 2024 est conforme à ses écritures et que les résultats sont identiques.

Le Compte de Gestion est maintenant soumis à l'examen du Conseil municipal.

Considérant que le Compte de Gestion présenté par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 du budget communal et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer le Compte de Gestion 2024.

APPROBATION DE COMPTE DE GESTION 2024 DU LOTISSEMENT

« LE PRE VERT »

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice, préalablement au vote du Compte Administratif.

Madame la Maire certifie que le montant des mandats émis et des titres à recouvrer au titre de l'année 2024 est conforme à ses écritures et que les résultats sont identiques.

Le Compte de Gestion est maintenant soumis à l'examen du Conseil municipal.

Considérant que le Compte de Gestion présenté par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 du lotissement « Le Pré Vert » et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer le Compte de Gestion 2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération approuvant le Compte de Gestion 2024

Hors de la présence de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE le Compte Administratif communal 2024** qui se présente comme suit :

CA 2024	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	-434 218.72	+ 503 068.24	-202 508.08	+ 156 193.20
Résultat de l'exercice		+ 68 849.52	-46 314.88	
Résultat reporté Année n-1		+ 157 873.43	-85 179.91	
Résultat cumulé 2024		+ 226 722.95	-131 494.79	
RAR 2024			-21 614.64	+ 46 557.50
Résultat de clôture		+ 226 722.95	-106 551.93	

DECIDE d'affecter le résultat au BP Commune 2025 comme suit :

↳ Report excédent en fonctionnement (002) : **120 171.02 €** (226 722.95 – 106 551.93)

↳ Report déficit en investissement (001) : **131 494.79 €**

↳ Réserve (1068) : 106 551.93 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU LOTISSEMENT « LE PRE VERT » ET AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération approuvant le Compte de Gestion 2024

Hors de la présence de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE le Compte Administratif du lotissement « Le Pré Vert » 2024** qui se présente comme suit :

CA 2024	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Opérations de l'exercice	-34 157.32	+ 36 076.00	-19 239.00	+ 34 157.32
Résultat de l'exercice		+ 1 918.68		+ 14 918.32
Résultat reporté Année n-1		+ 135 553.53	-30.48	
Résultat de clôture		+ 137 472.21		+ 14 887.84

➤ **DECIDE d'affecter le résultat au BP Lotissement** comme suit :

↳ Report excédent en fonctionnement (002) : **137 472.21 €**

↳ Report excédent en investissement (001) : **14 887.84 €**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Madame la Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2025.

Elle informe les élus que les bases de la fiscalité sont indexées sur l'inflation, ce qui induit déjà une augmentation pour les administrés.

Elle rappelle qu'en 2024, une augmentation des taux d'impositions communaux de 3 % avaient été votée.

Elle propose donc de ne pas augmenter les taux en 2025.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'état 1259 COM de l'année 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **avec 3 ABSTENTIONS, 3 voix CONTRE et 5 voix POUR**

➤ **DÉCIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2025, à savoir :

- taxe d'habitation : **20.07 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **48.67 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **41.04 %**

➤ **CHARGE** Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix **POUR** et 1 **ABSTENSION**

➤ **APPROUVE** le montant des subventions qui sera versé aux associations en 2025, pour un montant total de **2 270 €**, répartis ainsi :

- APEL sorties pédagogiques : **900 €**
- Comité de jumelage : **300 €**
- Comité des fêtes « La Babillarde » : **500 €**
- Eau, Vie, Pêche : **300 €**
- France développement Togo-Bénin : **120 €**
- PEGASE ULM : **150 €**

BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2025, Madame la Maire présente le projet de Budget, qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* recettes.....	597 863.54 €
* dépenses	597 863.54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

* recettes.....	872 013.77 €
* dépenses	550 659.43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix **POUR** et 1 **CONTRE**

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté en annexe

BUDGET PRIMITIF 2025 LOTISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du lotissement pour l'exercice 2025, Madame la Maire présente le projet de Budget, qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* recettes.....	156 716.21 €
* dépenses	19 244.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

* recettes.....	34 126.84 €
* dépenses	34 126.84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

➤ **APPROUVE** le budget primitif tel que présenté en annexe

DEVIS RENOVATION MUR CIMETIERE – PHASE 2

Madame la Maire présente le devis de l'entreprise SARL DC MACONNERIE concernant la rénovation du mur du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le montant du devis de l'entreprise SARL DC MACONNERIE, pour un montant de Montant de **6 091.00 € HT** soit **7 309.20 € TTC**
- **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires.

GROUPEMENT DE COMMANDE ASSURANCES

Madame la Maire expose :

La communauté de communes du pays de Meslay-Grez propose de renouveler une commande groupée afin de souscrire des contrats d'assurances au meilleur prix et avec les meilleures garanties, pour les risques suivants :

- Dommage aux biens
- Responsabilité Civile
- Véhicule à moteur
- Protection juridique et fonctionnelle
- Protection fonctionnelle des agents et des élus

Pour mémoire, cette commande avait été réalisée en 2021 et devait permettre de réaliser d'importantes économies sur les cotisations, avec de meilleures garanties.

Le cabinet ARIMA, consultant en assurances, assurera l'appel d'offres et l'analyse des offres. Toute la démarche est prise en charge financièrement par la CCPMG. Chaque commune signe ses contrats avec les assureurs retenus, pour la période 2026/2030.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Madame la Maire à lancer les démarches pour intégrer le groupement de commandes Assurances
- **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire.

Prochaines dates

- Réunion CM : 06 mai 2025
- Réunions CM prévues 10 juin et 1^{er} juillet – Proposition 17 juin

La séance est levée à 22h12